



Régime de retraite de Postes Canada 2014

Rapport aux participants

Rémunération totale

Régime de retraite | Rémunération et primes | Avantages sociaux | Santé et mieux-être



Table des matières

Messages de la présidente du Conseil d'administration, du chef des finances et du chef des ressources humaines	1
Volet à prestations déterminées – Survol de 2014	2
Aperçu des participants.....	4
Nos services aux participants	5
Volet à cotisations déterminées – Survol de 2014.....	6
Gouvernance du Régime.....	7
Stratégie de gestion du risque.....	9
Nos placements – Volet à prestations déterminées	11
Points saillants de la situation financière.....	17
Résumé des états financiers	18
Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à prestations déterminées.....	20
Glossaire.....	25

Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

La Société canadienne des postes est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés* de Postes Canada. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

Remarques

Pour les besoins du présent rapport, « Régime » renvoie au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, qui comporte le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées, à moins d'indication contraire. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)*.

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web www.retraitecp.com ou sur demande.

Les termes qui paraissent en **gris** à leur première utilisation dans le texte sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Messages de la présidente du Conseil d'administration, du chef des finances et du chef des ressources humaines



Siân M. Matthews

Présidente du Conseil d'administration

En tant que nouvelle présidente du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes dont je suis membre depuis 2007, je suis tout à fait consciente des responsabilités fiduciaires du Conseil visant à agir dans l'intérêt des participants au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes.

Le Conseil surveille attentivement et de façon professionnelle les stratégies de placement et l'administration du Régime, qui est régi conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, et conformément aux principes établis par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite. Les membres des comités du Conseil ont une expérience précise qui s'applique aux questions liées aux régimes de retraite et veillent à ce que le Régime soit bien administré, bien géré et surveillé attentivement tout au long de l'année.

Le Conseil et moi comprenons parfaitement l'importance du Régime pour tous les employés. Notre mandat consiste à administrer le Régime au nom de ses participants, et il s'agit d'une responsabilité que Postes Canada prend très au sérieux dans son rôle d'administratrice du Régime. Grâce à des pratiques de gestion saines et à une vision à long terme, Postes Canada continuera à respecter ses engagements et ses obligations envers les générations actuelles et futures de participants au Régime.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier Marc A. Courtois pour ses années de service comme président du Conseil. Je tiens également à remercier A. Michel Lavigne, président du Comité des pensions du Conseil, et Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, pour leur gestion du Régime. Enfin, je remercie les membres du Comité consultatif de placement et du Conseil consultatif des pensions pour leurs conseils et leur diligence quant à différents aspects du Régime.

Je me réjouis à l'idée de bâtir un avenir durable pour Postes Canada, ses employés et le Régime.



Wayne Cheeseman

Chef des finances

Postes Canada reconnaît que les participants dépendent de leur régime pour avoir une sécurité financière à la retraite, et elle s'est engagée à agir dans leur intérêt.

Il reste des défis à relever relativement au volet à prestations déterminées du Régime, comme le souligne la situation financière à la fin de 2014. En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté un nouveau règlement qui accorde à Postes Canada un allègement des paiements spéciaux au Régime pour couvrir les déficits jusqu'en 2017.

La direction de Postes Canada et le Conseil d'administration prennent les mesures appropriées pour relever les défis auxquels le Régime doit faire face. Postes Canada collabore avec des groupes d'intérêt, y compris les agents négociateurs et les participants actifs et retraités, pour assurer la viabilité financière du Régime. L'allègement de la capitalisation ne constitue pas une solution à long terme.

Parallèlement, Postes Canada continue d'assumer ses responsabilités fiduciaires à l'égard des participants, sous la supervision du Conseil d'administration et du Comité des pensions. En tant qu'administratrice du Régime, la Société suit les meilleures pratiques quant à l'administration, à la gouvernance et aux investissements stratégiques, en plus d'offrir des services exhaustifs à des coûts concurrentiels. En 2014, la caisse de retraite a atteint sa troisième année consécutive de rendement à deux chiffres, enregistrant un gain de 10,9 %.

De plus, au cours de l'année, Postes Canada, en tant qu'administratrice du Régime, a collaboré avec les agents négociateurs et les représentants des participants actifs et retraités dans le but d'élaborer un cadre de travail sur les communications et la consultation qui précise la manière dont Postes Canada informera et consultera les participants à propos des défis auxquels le Régime est confronté. Par l'entremise du groupe de travail pour les communications et consultations, les représentants des participants fourniront des commentaires sur la meilleure façon de communiquer avec les participants et de les consulter. Ce groupe sera un autre intermédiaire pour les participants au Régime qui souhaitent poser des questions, offrir des suggestions ou soulever des préoccupations.

Nous espérons que le présent Rapport aux participants sera pour vous un outil utile et informatif pour en apprendre davantage sur l'administration du Régime et pour mieux comprendre sa situation financière actuelle.



Scott G. McDonald

Chef des ressources humaines

Volet à prestations déterminées – Survol de 2014

Actif

20 868 millions de dollars

Actifs nets de placement
au 31 décembre 2014

Taux de rendement en 2014

10,9 %

Indice de référence¹

11,0 %

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2014

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé²
(moyenne de 3 ans)

6,8 milliards de dollars

Capitalisation à **75,5** %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché²
(approche de liquidation)

6,9 milliards de dollars

Capitalisation à **75,2** %

Excédent sur le plan de la continuité

481 millions de dollars

Capitalisation à 102,6 %

La situation de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées s'est généralement détériorée en 2014, malgré des rendements des placements favorables, en raison d'une baisse des taux d'intérêt – se reporter à la page 20 pour en savoir plus.

En 2014

Prestations payées

851 millions de dollars

Cotisations au Régime

Participants :

244 millions de dollars

Postes Canada :

Service courant

251 millions de dollars

Paiements spéciaux

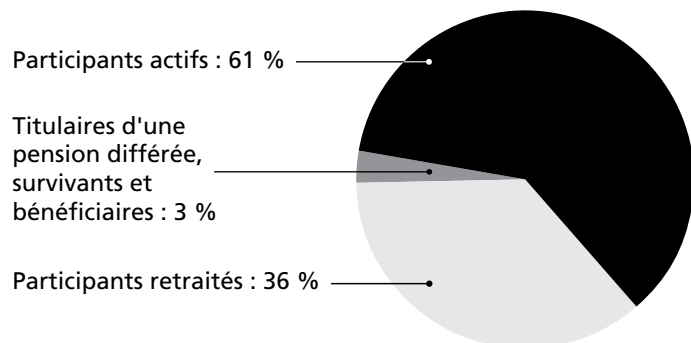
41 millions de dollars

Sans allègement de la capitalisation du déficit, Postes Canada aurait eu à cotiser 1,3 milliard de dollars de plus en 2014.

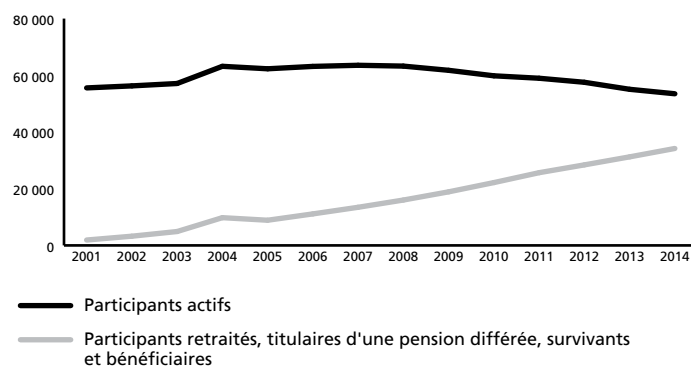
1. Voir le glossaire.

2. Voir la page 24.

Participants en 2014



Évolution de la participation au Régime



Le Régime continue de prendre de la maturité. Les retraités représentent maintenant 36 % des participants.

Les participants vivent plus longtemps et passent ainsi plus de temps en moyenne à la retraite – se reporter à la page 21 pour en savoir plus.



**Communications
avec les
participants**

68 927



**Visites du site
www.retraitecp.com**

129 397



**Cote de
satisfaction
des participants**

4,4 / 5

Coûts concurrentiels

Placements

0,32 \$ par 100 \$ d'actifs –
coût inférieur à la moyenne de
notre groupe de pairs : **0,45 \$**

Administration

138 \$ par participant – coût
inférieur à la moyenne de notre
groupe de pairs : **196 \$**

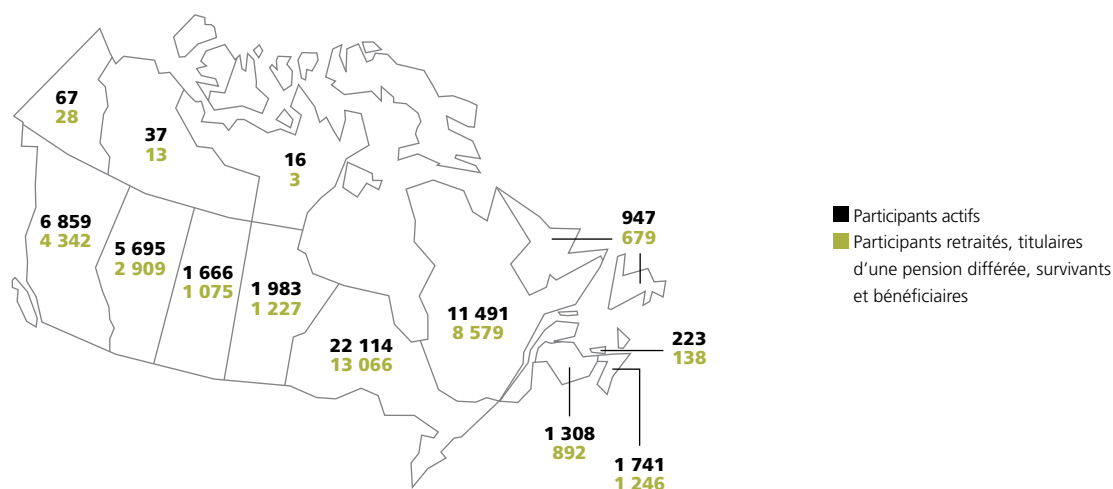
Source : Sondages de CEM Benchmarking menés en 2013

Aperçu des participants

	2010	2011	2012	2013	2014 ¹
Participants actifs	59 942	59 228	57 923	55 509	54 147
Pourcentage	73,0 %	69,8 %	67,1 %	64,0 %	61,2 %
Participants retraités	20 330	23 635	26 236	28 715	31 219
Pourcentage	24,8 %	27,8 %	30,4 %	33,1 %	35,3 %
Titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires	1 827	2 019	2 193	2 548	3 051
Pourcentage	2,2 %	2,4 %	2,5 %	2,9 %	3,5 %
Total	82 099	84 882	86 352	86 772	88 417

1. Pour 2014, les renseignements ci-dessus portent sur 87 671 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 746 participants au volet à cotisations déterminées (CD) du Régime.

Participants à l'échelle du Canada au 31 décembre 2014



Répartition des participants actifs et retraités par âge au 31 décembre 2014

Âge	Moins de						Plus de 79 ans
	30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-79 ans	
Participants actifs au volet à PD	1 263	8 755	15 753	21 596	5 983	132	0
Participants actifs au volet à CD	112	257	206	82	8	0	0
Participants retraités au volet à PD	0	18	192	6 506	19 616	4 748	139

Moyenne d'âge	2014	2013
Participants actifs au volet à PD	49,2	49
Participants actifs au volet à CD	38	39
Participants au volet à PD au départ à la retraite	59,7	59,6
Participants retraités au volet à PD	64,3	63,8

Le saviez-vous?

Au cours des cinq prochaines années, 17 559 participants actifs au volet à PD auront atteint l'âge ouvrant droit à pension.

Nos services aux participants

2014	2013	
57 705	58 254	Appels téléphoniques des participants au Service des pensions
4 209	4 418	Appels téléphoniques des retraités à Fiducie RBC Services aux investisseurs
11 222	9 671	Appels téléphoniques aux participants
55 681	50 240	Transactions effectuées pour les participants par le Centre du régime de retraite
129 397	113 826	Visites sur le site www.retraitescp.com
198 824	212 469	Estimations des prestations de retraite effectuées à l'aide du calculateur sur le site Web
67	72	Ateliers de préretraite
2 075	2 514	Participants aux ateliers
301	380	Consultations individuelles au cours des ateliers
4,4 / 5,0	4,4 / 5,0	Cote de satisfaction des participants
4,3 / 5,0	4,3 / 5,0	Cote visée

Résultats du sondage de CEM Benchmarking de 2013

	Notre Régime	Notre groupe de pairs
Frais d'administration moyens par participant	138 \$	196 \$
Cote de service	78	77

CEM compare les pratiques administratives de régimes de retraite à prestations déterminées semblables, puis fournit des renseignements indépendants et objectifs. Les résultats indiqués proviennent du sondage le plus récent.

Centre du régime de retraite

Le Centre du régime de retraite est au cœur des services aux participants : il répond aux demandes des participants par téléphone ou par la poste et exécute les transactions. Cette équipe offre des services tels que le traitement des départs à la retraite, des cessations d'emploi et des décès, les versements des prestations aux nouveaux retraités, les remplacements de numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder au calculateur des prestations de retraite sur le site Web, les rachats de service accompagné d'option, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités et l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé. Nous avons préparé plus de 55 000 relevés personnels de prestations de retraite pour les participants actifs et, en 2015, nous commencerons à produire des relevés annuels de prestations de retraite pour les participants retraités, les titulaires d'une pension différée et les survivants.

www.retraitescp.com

Le contenu du site a été étoffé et mis à jour en 2014 par l'ajout de renseignements sur tous les programmes de retraite de Postes Canada : les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime, ainsi que le Régime d'épargne-retraite (RER) collectif et le Régime d'épargne volontaire (offert uniquement aux participants au volet à CD et au RER collectif). Le nouveau site www.retraitescp.com a été conçu de manière à tenir compte des besoins des participants. Il a une toute nouvelle apparence et il est plus facile à naviguer. Visitez le site www.retraitescp.com pour prendre connaissance des changements et obtenir des réponses à vos questions.

Ateliers de préretraite

Des ateliers de préretraite sont offerts aux participants au Régime pour les aider à entreprendre leur retraite. Ils sont offerts, par invitation seulement, aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Ces ateliers portent sur le Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes gouvernementaux, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Des consultations individuelles sont offertes dans le cadre de ces ateliers. Nous recevons constamment des commentaires positifs de la part des participants qui ont assisté aux ateliers.

L'équipe du Service des pensions s'engage à offrir des services rapides, proactifs et empreints de compassion à tous les participants au Régime.

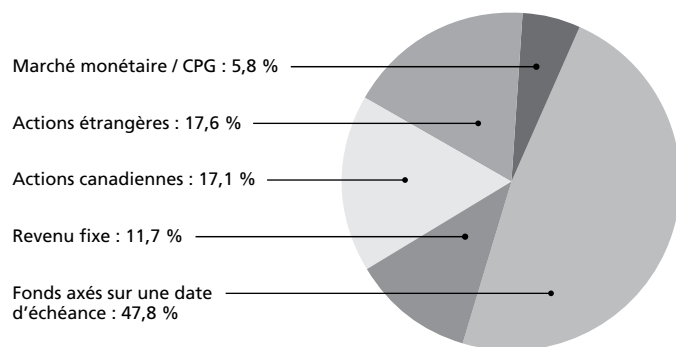
Volet à cotisations déterminées – Survol de 2014

88 %

des participants au volet à cotisations déterminées (CD) cotisant au Régime maximisent leurs cotisations et bénéficient entièrement des cotisations de contrepartie de Postes Canada. Êtes-vous l'un d'entre eux?

	2014	2013
Participants actifs au volet à CD	665	451
Cotisations moyennes (% de la paie)		
Postes Canada	6 %	7 %
Participants	3 %	3 %
(en millions)		
Actifs au 31 décembre	12,7 \$	8,4 \$
Cotisations de Postes Canada	2,9 \$	2,4 \$
Cotisations des participants	1,4 \$	1,1 \$
Participants au REV		
	131	
Cotisations moyennes des participants au REV (% de la paie)	4 %	

Répartition de l'actif au 31 décembre 2014



Vous voulez connaître le rendement de vos placements en 2014?

Reportez-vous au relevé personnalisé de la Financière Sun Life daté du 31 décembre que vous avez reçu chez vous ou visitez le site Web destiné aux participants à l'adresse masunlife.ca.

En moyenne, l'ensemble des actifs du volet à CD a augmenté de 10,9 % en raison du rendement des placements en 2014.

Le rendement obtenu par les participants variera par rapport à cette moyenne, en fonction de leur propre répartition de l'actif.

Le saviez-vous?

Les frais de gestion des fonds varient de 0,19 % à 0,75 % pour le volet à CD de Postes Canada. Ces frais, qui sont trois fois inférieurs aux frais moyens des placements individuels, peuvent représenter des économies-retraite de 20 % de plus après 25 ans.

Mise à jour sur les communications et les services

- Un choix de nouveaux fonds a été ajouté au Régime.
- Les frais de gestion des fonds ont été réduits de 20 % en moyenne et sont indiqués plus clairement sur les comptes des participants à l'adresse masunlife.ca et sur les relevés semestriels.
- Le Régime d'épargne volontaire (REV) a été lancé en février.
- Depuis le 1^{er} juin, les nouveaux membres de l'AFPC/SEPC participent au volet à CD du Régime.
- Le contrat de la Financière Sun Life comme fournisseur de services du volet à CD a été renouvelé.
- Le site www.retraitecp.com a été amélioré pour ajouter des sections sur le volet à CD, le RER collectif et le REV.

Outils pour les participants au volet à CD

- Six nouveaux webinaires interactifs : les participants à toutes les étapes de leur carrière peuvent en apprendre davantage à propos de la retraite et de la planification financière.
- Fonction de rééquilibrage automatique : les participants ont l'option de rééquilibrer automatiquement leur composition de l'actif.
- EnJeu Épargne : une façon amusante et ludique d'en apprendre davantage sur les placements et l'épargne-retraite.
- Planificateur de retraite : un outil permettant aux participants d'estimer leur revenu de retraite et de faire le suivi par rapport à leurs objectifs. Il suggère des plans d'action pour couvrir les écarts.

Gouvernance du Régime

Postes Canada a comme vision que tous les participants au régime de retraite aient une sécurité financière à la retraite, et sa mission consiste à gérer et investir avec prudence les actifs du Régime au profit des participants.

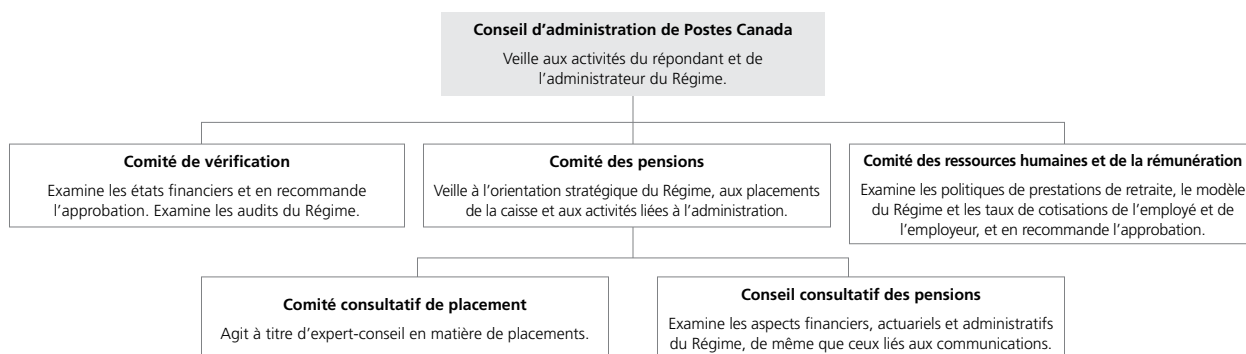
Postes Canada a deux rôles distincts en ce qui concerne le Régime : le premier à titre de répondante du Régime responsable de la capitalisation du Régime et de la conception de son modèle (prestations offertes aux participants au Régime); le second à titre d'administratrice du Régime responsable de la gestion du Régime et des placements de la caisse de retraite.

Le Conseil d'administration de Postes Canada a comme responsabilité fiduciaire de surveiller les activités de ces deux rôles, afin de s'assurer qu'elles sont effectuées de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime. Le Conseil s'acquitte de ces obligations en veillant à ce que les employés devant s'occuper de ces activités soient des professionnels qualifiés qui maintiennent, sur une base quotidienne, de saines pratiques de gouvernance dans la gestion du Régime ainsi que des pratiques prudentes de placements. De plus, le Conseil suit ses normes de conduite (pouvant être consultées sur le site Web postescanada.ca), qui décrivent des règles d'éthique bien précises sur différentes questions, comme les conflits d'intérêts, les précautions, la diligence et les compétences.

Pour appuyer les responsabilités fiduciaires du Conseil, une solide structure de gouvernance est en place pour les volets à prestations déterminées (PD) et à cotisations déterminées (CD) du Régime. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des comités du Conseil et de leurs principales responsabilités. Ces comités sont composés de membres nommés du Conseil ayant une expertise spécialisée s'appliquant aux questions liées aux régimes de retraite.

Le Comité consultatif de placement et le Conseil consultatif des pensions, dont les membres comprennent des représentants des agents négociateurs, donnent, en fonction de leur mandat, des conseils sur des questions liées aux placements et à l'administration au Comité des pensions.

Pour obtenir plus de renseignements sur leurs rôles et leurs responsabilités, veuillez consulter la rubrique « Gouvernance » du site www.retraitecsp.com.



Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2014

Conseil d'administration

Siân M. Matthews (présidente) ★▲●
 Deepak Chopra
 Thomas Cryer FCPA, F.C.A. ★▲
 A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A. ★▲
 L'honorable Stewart McInnes c.r. ●
 Andrew B. Paterson ▲●
 Iris Petten ●
 Alain Sans Cartier ★
 William H. Sheffield B.Sc., MBA, IAS, A ★●
 Donald Woodley ●

Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)
 Phillip H. Doherty B.Com, MBA, CPA, CA
 Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A
 Richard L. Knowles A.F.A., B.A. (spéc.)
 A. Michel Lavigne FCPA, F.C.A.

Représentants des syndicats et des associations

Isla Carmichael Ph.D, M.Éd., M.A.
 Hugh Mackenzie M.A., IAS.A

Conseil consultatif des pensions

Représentants de Postes Canada

Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A., IAS.A (président)
 Steven Galezowski MBA, CPA, CA, ICEEF, A.F.A.
 Sylvane Lacroix Fournier CPA, CA
 Tim McGurrian B.A.Cmn
 Brad Smith EMBA, CEBS, H.R.C.C.C.

Représentants élus

Mary Bishop CPA, CA, CEBS (tous les participants retraités)
 Micki McCune (tous les participants actifs)
 John Polak (employés cadres et exempts)
 William (Bill) R. Price (tous les participants retraités)

Représentants des syndicats et des associations

Daryl Bean (AFPC/SEPC)
 Gayle Bossenberry (STTP)
 Serge Champoux (STTP)
 Madeleine Cleroux (STTP)
 Terry Cotton (AOPC)
 George Kuehnbaum (STTP)
 Daniel Maheux (ACMPA)
 Mike Moeller (AFPC/SEPC, AOPC, IAS.A)

★ Membre du Comité des pensions
 ▲ Membre du Comité de vérification
 ● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

ACMPA Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
 AFPC Alliance de la Fonction publique du Canada
 AOPC Association des officiers des postes du Canada
 SEPC Syndicat des employés des postes et communications
 STTP Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

Les biographies des membres indiqués ci-dessus sont affichées sur le site www.retraitecsp.com.

Tâches et responsabilités déléguées des professionnels qualifiés

Les fonctions et les activités quotidiennes de gestion des placements et d'administration du Régime sont déléguées par le Comité des pensions du Conseil aux équipes Division des placements, Finances et Service des pensions de Postes Canada. Ces équipes sont composées de professionnels qualifiés qui ont les connaissances, les aptitudes, les ressources d'information et l'expertise nécessaires pour exécuter leurs fonctions spécialisées. Ce sont des employés expérimentés embauchés par l'entremise d'un procédé documenté.

Postes Canada embauche également des fournisseurs de services externes ayant un savoir-faire spécialisé, tels que des sociétés d'actuaire et des sociétés d'experts-conseils, au besoin.

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon dont le Régime est administré et soutenu, veuillez consulter la rubrique « Aperçu de la gouvernance » du site www.retraitescp.com.

Nos bonnes pratiques de gouvernance

Surveillance

Cette pratique comporte l'évaluation trimestrielle du rendement des placements et des ratios de capitalisation, au besoin, à l'aide de documents de référence tels que les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime et les objectifs de capitalisation. Le rendement du service, les contrats des fournisseurs de services, le rendement des gestionnaires de placements ainsi que les ententes sur les niveaux de service font également l'objet d'une surveillance régulière.

Évaluation

Les pratiques de gouvernance sont évaluées sur une base annuelle à l'aide des questionnaires de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Les résultats sont examinés par le Comité des pensions afin de déterminer dans quelle mesure le Régime respecte les principes de gouvernance de l'ACOR, et ils sont ensuite communiqués au Conseil. L'ACOR a établi 11 principes de gouvernance qui définissent les bonnes pratiques de gouvernance pour les régimes de retraite dans les domaines de l'administration et de la gestion prudente des placements. Conformément aux principes de l'ACOR, le Conseil a approuvé en 2014 les pratiques en matière d'éthique pour le Régime, qui comprennent un code de conduite et une politique sur les conflits d'intérêts propres au Régime. Veuillez consulter la rubrique « Documents de gouvernance » du site www.retraitescp.com pour connaître les pratiques en matière d'éthique pour le Régime de retraite de Postes Canada. Plus de renseignements sur l'ACOR et ses questionnaires d'auto-évaluation sont présentés sur le site capsa-acor.org.

Audit

Des audits sont menés régulièrement par le Service de vérification interne et des auditeurs externes indépendants. De plus, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) peut également effectuer des examens de gouvernance sur place, de temps à autre. Le dernier examen a été effectué en 2010. Une mission de vérification interne a été effectuée pour évaluer les pratiques de gestion de la caisse de retraite du volet à PD. Le Service de vérification interne a signalé à la fin de 2013 que l'ensemble des contrôles et des procédés actuels pour la surveillance des placements de la caisse de retraite sont efficaces. Des améliorations mineures ont été recommandées et ont été apportées par la direction en 2014.

Gestion du risque

Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques qui définit le seuil de tolérance au risque du Régime en matière d'administration et de placements. Le cadre guide l'élaboration de stratégies visant l'atteinte des objectifs globaux, et le rendement des placements est surveillé de la façon décrite ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la page 9.

Communication

La communication avec les participants aux volets à CD et à PD du Régime se fait au moyen d'un certain nombre de publications et d'initiatives. En 2014, les prescriptions de la loi liées à la communication aux participants ont été respectées par le *Rapport aux participants 2013*, les relevés personnels pour les participants aux volets à PD et à CD, l'avis concernant les modifications apportées au Régime et les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact*. En juillet, un bulletin spécial a été envoyé par Postes Canada, à titre de répondante du Régime, à tous les participants actifs et retraités au volet à PD. Ce bulletin a donné une mise à jour sur les défis auxquels le Régime doit faire face, a expliqué les répercussions des règlements en vigueur et a présenté les prochaines étapes pour la restructuration du Régime. Les participants au volet à CD ont reçu des communications concernant les outils offerts par la Financière Sun Life, le fournisseur de services liés au volet à CD. En décembre, le site Web du Régime www.retraitescp.com a été amélioré de manière à ajouter des renseignements sur tous les programmes de retraite de Postes Canada et à offrir une nouvelle mise en page plus facile à naviguer. La plupart des publications mentionnées ci-dessus ainsi que les états financiers audités du Régime peuvent être consultés à l'adresse www.retraitescp.com.

En août 2014, Postes Canada, les représentants des agents négociateurs et ceux des participants actifs et retraités ont mis au point le cadre de travail sur les communications et la consultation. Ce cadre présente la façon dont Postes Canada informera et consultera les participants au Régime à propos des défis auxquels doit faire face le Régime. Le groupe de travail pour les communications et consultations (groupe C et C), composé de représentants nommés et élus, offrira des commentaires sur la meilleure façon de communiquer avec les participants au Régime et de les consulter, mais ne négociera pas et ne prendra pas de décisions en leur nom ou concernant les solutions pour relever les défis liés au Régime.

Stratégie de gestion du risque

Risque lié à la capitalisation

Le risque lié à la capitalisation est l'un des principaux risques auxquels le Régime est exposé. Il s'agit du risque que les taux de croissance des placements et des cotisations ne soient pas suffisants pour respecter les **obligations au titre des prestations de retraite**, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des **taux d'actualisation** et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des **actifs** nets de placement ou des obligations au titre des prestations de retraite du Régime fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'actif du Régime et ses obligations. Une étude de l'actif-passif est en cours pour explorer les compositions de l'actif possibles dans le but de minimiser la volatilité entre les actifs nets de placement et les obligations au titre des prestations de retraite. Au cours de l'étude, nous ferons le test de tension d'un certain nombre de scénarios, tels qu'un choc d'**inflation** et des variations des taux d'intérêt, pour comprendre comment la situation de capitalisation répondrait à différentes conditions du marché. De plus, les obligations au titre des prestations de retraite sont aussi touchées par des facteurs non économiques, tels que les changements liés aux variables démographiques et à la longévité des participants.

Le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite veille à la conformité avec les énoncés des politiques et des procédures de placement du Régime qui sont approuvés par le Conseil d'administration et qui établissent les lignes directrices régissant les niveaux de risques prudents, en assurant une diversification par classe et type d'actif, entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et **capitalisation boursière**. Les risques involontaires, tels que de fortes expositions ou une grande concentration dans un secteur industriel particulier, sont clairement communiqués au gestionnaire de placement pertinent, de même qu'au directeur des placements et au Comité des pensions.

Le Conseil d'administration gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen réguliers du ratio de capitalisation, pour s'assurer que les objectifs de capitalisation sont convenables et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à PD.

Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent les risques liés aux actions détenues dans le portefeuille boursier, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit au sein du portefeuille de revenu fixe. Tous les placements sont exposés au risque de prix et au risque de liquidité. Le risque de prix ou le risque d'évaluation est lorsque le prix payé pour un actif est trop élevé. L'équipe de la Division des placements se penche longuement sur les mesures financières avant d'investir, afin d'éviter de trop payer. Le risque de liquidité est l'incapacité d'acheter ou de vendre un placement en temps opportun à un prix raisonnable. Une grande partie du total de l'actif dispose d'une liquidité quotidienne et l'équipe de la Division des placements surveille les besoins de financement à court terme sur une base hebdomadaire.

Des placements sont également faits dans des marchés étrangers, alors il y a un risque de change qui est atténué partiellement par des stratégies de couverture tactiques. Des mesures supplémentaires sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements, afin que le Régime puisse respecter sa promesse envers les participants, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

Le cadre de gestion des risques guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux. À chaque classe d'actif sont associés des risques et des limites, telles que des limites quant à l'exposition aux risques, aux concentrations, aux leviers et aux contreparties. Chacune des classes d'actifs et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près par le chef de la gestion des risques de la caisse de retraite et l'équipe de la Division des placements. Des mesures sont prises au besoin, conformément aux politiques du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions et le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de la Division des placements.

Énoncés des politiques et des procédures de placement

Le Comité des pensions a établi deux énoncés des politiques et des procédures de placement pour surveiller et gérer efficacement les risques liés aux placements du Régime.

Le document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD) sert à régir la politique et à diriger les investissements du Régime. L'EPPP du volet à PD précise la gouvernance de la caisse, les caractéristiques du Régime, les passifs, les objectifs en matière de placement, la politique sur la composition de l'actif, les investissements autorisés et les contraintes, ainsi que les autres exigences concernant l'investissement et l'administration de l'actif du volet à PD.

Quant au document *Énoncé des politiques et des procédures de placement – Régimes d'accumulation du capital*, il vise à régir la politique pour la structure de placement des régimes d'accumulation du capital offerts par Postes Canada, y compris le volet à CD du Régime. Ce document porte sur la gouvernance de la caisse, la structure de placement et les croyances en matière de placement, de même que les autres exigences liées à l'investissement et à l'administration de l'actif des régimes d'accumulation du capital.

De façon continue, l'équipe professionnelle chargée des placements de Postes Canada applique son savoir-faire et ses connaissances pour atteindre une composition de l'actif conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et de l'EPPP du volet à PD. Les objectifs en matière de placement indiqués dans l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont réalisés dans le cadre des obligations contractuelles du fournisseur de services liés au volet à CD, la Financière Sun Life.

L'EPPP du volet à PD et l'EPPP des régimes d'accumulation du capital sont examinés et approuvés une fois par année par le Comité des pensions. L'**actuaire** du Régime et les membres du Conseil consultatif des pensions reçoivent un exemplaire de l'EPPP du volet à PD et de l'EPPP des régimes d'accumulation du capital mis à jour après leur approbation.

Nos placements – Volet à prestations déterminées



Douglas D. Greaves

Vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

Je suis heureux de déclarer une autre année de bon rendement des placements du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes. Le taux de rendement du Régime s'est élevé à 10,9 % pour 2014. Il s'agit de la troisième année consécutive où le Régime a réalisé un rendement à deux chiffres.

Les actifs nets de placement du Régime totalisent 20,9 milliards de dollars au 31 décembre 2014, par rapport à 19,2 milliards de dollars l'année précédente.

Depuis la crise financière de 2008, le portefeuille de placements du Régime a généré des rendements positifs pendant six années consécutives et a obtenu un **taux de rendement** annualisé de 10,6 %, ce qui est supérieur à son objectif de taux de rendement à long terme de 6,75 %. La stratégie de placement et la composition de l'actif du Régime ont contribué au succès de ces placements.

Toutes les classes d'actifs ont enregistré des rendements positifs en 2014, avec des rendements solides des **actions** américaines et canadiennes, des actifs de placement non traditionnels et des actifs à revenu fixe. L'incidence des gains de placement sur la situation de capitalisation du Régime est traitée à la page 20.

Voici quelques activités qui ont eu une incidence sur les actifs nets de placement du Régime en 2014 :

- Le Régime a fait des ajouts à ses actifs de placement non traditionnels (marché privé), à savoir les placements en biens immobiliers, en sociétés à capital fermé et en infrastructure. Cette stratégie aide à protéger le Régime de la volatilité des marchés financiers. Les placements en sociétés à capital fermé ont considérablement augmenté en 2014 en raison de gains du marché et d'une capitalisation supplémentaire. Les actions de sociétés à capital fermé et les actifs d'infrastructure étaient deux des classes d'actifs ayant connu le meilleur rendement en 2014.
- Une plus grande proportion du portefeuille d'**obligations** canadiennes est passée d'un gestionnaire externe à un gestionnaire interne, réduisant ainsi les coûts et ajoutant de la flexibilité. Les actifs obligataires de sociétés canadiennes administrés à l'interne ont augmenté de plus de 150 % par rapport à 2013 en raison d'une internalisation de l'administration, d'une capitalisation supplémentaire et de gains du marché.
- Le Régime continue à mettre en œuvre sa stratégie de diversification et à faire des ajouts à ses classes d'**actifs non traditionnels**. Cette diversification permet au Régime de tirer profit des futures occasions de croissance dans les marchés des actions et les actifs non traditionnels, tout en maintenant un juste équilibre d'actifs à revenu fixe en fonction de la participation au Régime et des obligations à long terme.

Objectifs en matière de placement

Les objectifs du Régime en matière de placement consistent à sélectionner la composition de l'actif et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'**indice de référence** et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime. De solides décisions de placement contribuent à rendre le Régime viable et abordable et aident Postes Canada à respecter sa promesse envers les participants au Régime, soit de leur verser des prestations de retraite, à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction des objectifs de capitalisation du Régime, ainsi que du taux de rendement requis pour que le Régime puisse respecter ses obligations au titre des prestations de retraite envers ses participants, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'actifs du Régime.

Composition de l'actif

La composition de l'actif du Régime est conçue dans le but de maximiser les occasions de croissance, de réduire au minimum les risques et de répondre aux exigences du cadre de gestion des risques et du document *Énoncé des politiques et des procédures de placement du volet à prestations déterminées* (EPPP du volet à PD). L'équipe interne chargée des placements se fonde sur ses connaissances et son savoir-faire pour administrer le portefeuille conformément à l'orientation fournie par l'EPPP du volet à PD.

La composition de l'actif est déterminée en vue de fournir au Régime un taux de rendement net à long terme qui est supérieur de 4,5 % au taux d'inflation prévu de 2,25 %, ce qui équivaut à un taux total de 6,75 %. On estime que ce taux peut appuyer les objectifs en matière de placement du Régime ainsi que la croissance de ses obligations au titre des prestations de retraite. La répartition cible quant à la composition de l'actif du Régime est actuellement de 62,5 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 37,5 % de titres à revenu fixe.

À tout moment, la composition de l'actif peut varier par rapport aux objectifs à long terme. L'EPPP du volet à PD a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. La composition de l'actif du Régime, au 31 décembre 2014, était de 68,6 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 31,4 % de titres à revenu fixe. Le rendement élevé en 2014 est dû à l'attribution de la caisse aux actions supérieure à l'objectif.

Le rendement de chaque classe d'actif est évalué par rapport à son propre indice de référence pertinent. En 2014, le Régime détenait des actions américaines et canadiennes pour une valeur près de la limite maximale de sa répartition cible pour ces types de placements. Au cours de l'année, il a réduit ses positions, en tirant profit des gains des marchés. Ces gains ont été réattribués aux obligations canadiennes, aux actions de sociétés à capital fermé, aux actions internationales (autres qu'américaines) à faible capitalisation et aux actions américaines à faible capitalisation.

Aperçu du marché et rendement du marché des capitaux

La croissance mondiale a varié en 2014. L'économie américaine a connu une croissance de 2,4 %, alors que certaines régions de l'Europe ont frôlé la récession. La transition de la Chine vers une économie de consommation a continué alors que son **produit intérieur brut (PIB)** a connu une croissance de 7,4 %. Tandis que le plan de stimulation monétaire des États-Unis tirait à sa fin, les banques centrales du Japon et de la zone euro ont augmenté leur stimulation monétaire. La volatilité, le degré selon lequel la valeur du marché fluctue, a brusquement augmenté en 2014, en raison d'événements géopolitiques, d'inquiétudes au sujet de la décision de la Réserve fédérale américaine concernant les taux d'intérêt, de la réduction de la demande pour les produits de base et de l'incidence de la force du dollar américain.

En 2014, les **rendements** des obligations ont diminué dans les marchés développés, contrairement aux attentes du marché selon lesquelles il y aurait une augmentation des taux d'intérêt. Le renforcement des conditions économiques aux États-Unis a atténué les préoccupations du marché à propos de la fin du programme d'achat des obligations de la Réserve fédérale américaine. Même si les marchés financiers s'attendaient à ce que la Réserve fédérale commence à augmenter les taux d'intérêt en 2014, celle-ci a indiqué qu'elle n'était pas pressée de le faire.

Des données économiques décevantes au Japon et en Europe ont entraîné une stimulation monétaire continue et de faibles taux d'intérêt dans ces régions. Le gouvernement japonais a maintenu ses politiques monétaires assouplies afin de déclencher la croissance, tout en apportant des changements structurels à l'économie du Japon. Le résultat de l'élection éclair de décembre indique que ces politiques continueront. Pour sa part, la Banque centrale européenne (BCE) a augmenté le rythme de son assouplissement monétaire en 2014, réduisant ainsi les taux d'intérêt à des creux historiques. Cette mesure a mené en janvier 2015 à l'annonce par la BCE d'un programme d'achat d'obligations souveraines de 1,1 billion d'euros, le double du montant prévu.

Le découplage entre l'économie américaine et celles du Japon et de la zone euro était apparent en raison de l'appréciation du dollar américain par rapport aux devises des autres marchés développés ou émergents. Au cours de l'année, le dollar canadien a connu un déclin de près de 9 % par rapport au dollar américain, mais a connu une appréciation modeste par rapport à l'euro et au yen.

Au début de 2014, les prix du pétrole ont suivi une tendance à la hausse en raison de préoccupations concernant les perturbations possibles aux stocks de pétrole brut, avant de chuter brutalement au quatrième trimestre en raison d'une saturation de l'offre et d'un affaiblissement de la demande.

Sur les marchés publics, les actions américaines ont obtenu les rendements les plus élevés, suivies par les actions canadiennes, les titres à revenu fixe, les marchés émergents et les marchés de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO).

Alors que l'année 2014 touchait à sa fin, les investisseurs ont fui les actions, les marchés émergents exportant des produits de base et les classes d'actifs à revenu fixe plus risquées, et ont acheté des obligations gouvernementales traditionnellement sûres.

Les rendements des obligations à rendement réel et des obligations nominales étaient positifs en raison du déclin des rendements des obligations, qui sont tombés à des niveaux jamais vus depuis le milieu de l'année 2011. Les obligations à rendement élevé et les obligations de sociétés ont continué à offrir des rendements attrayants et ont eu des rendements positifs.

Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un taux de rendement de 10,9 % en 2014, par rapport à son indice de référence fixé à 11,0 %. Il s'agit de la troisième année consécutive où le Régime a réalisé un rendement à deux chiffres. Depuis la crise financière de 2008, le portefeuille de placements du Régime a généré des rendements positifs pendant six années consécutives, et a obtenu un taux de rendement annualisé de 10,6 %, ce qui surpasse son indice de référence fixé à 9,9 % pour la période et est supérieur à son objectif de taux de rendement à long terme de 6,75 %.

Les actions de sociétés à capital fermé, les actions américaines et les placements en infrastructure du Régime ont fourni les meilleurs rendements, suivis par les actions canadiennes, les obligations, les biens immobiliers et les actions internationales.

Les classes d'actifs des actions de sociétés à capital fermé et d'infrastructure ont profité des augmentations des évaluations des actifs, des revenus reçus et des gains en monnaie étrangère sur les placements libellés en dollars américains et en livres sterling, puisque ces deux devises s'étaient appréciées par rapport au dollar canadien.

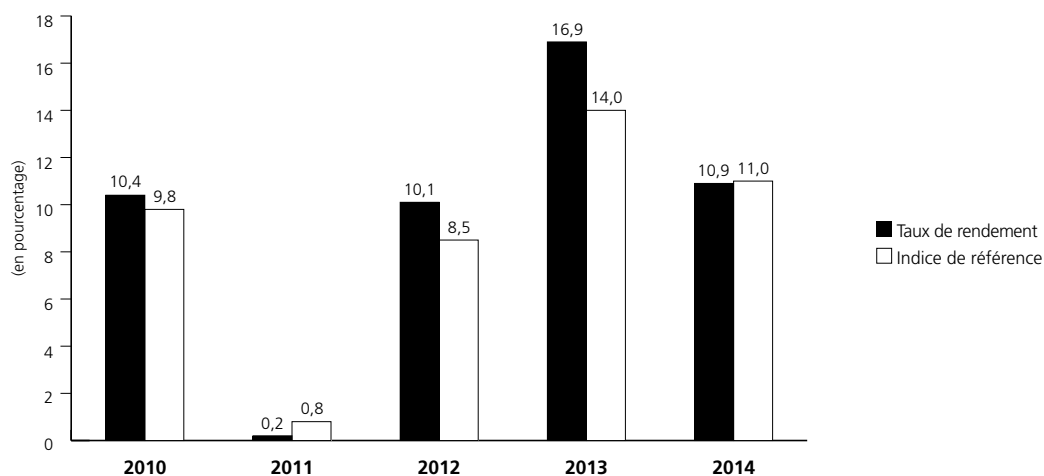
La classe d'actif des biens immobiliers a profité de la source de revenus qu'elle génère et des légères augmentations des évaluations. Cette classe d'actif offre une protection contre l'inflation et une source de revenus prévisible.

Le rendement du Régime de 10,9 % en 2014 est inférieur au rendement médian de 12,1 % qu'a observé RBC Services aux investisseurs pour les grands régimes de retraite canadiens. Cependant, le rendement composé sur six ans de 10,6 % est supérieur au rendement médian de la même période.

Regard vers 2015

- Une étude de l'actif-passif est en cours. L'objectif est de trouver des stratégies pour composer avec la volatilité des passifs, tout en maintenant le rendement des placements. Les résultats seront disponibles l'an prochain. Après l'approbation du Conseil d'administration, l'étude guidera la stratégie de placement du Régime pour les cinq à dix prochaines années.
- Les investissements dans les actifs non traditionnels continueront à croître. Il faudra du temps avant d'atteindre notre répartition visée. L'équipe de la Division des placements est très sélective quant à la qualité des actifs et au prix d'achat de ces placements.
- Nous étendrons notre exposition géographique en investissant dans des biens immobiliers aux États-Unis.
- Nous internaliserons la gestion de davantage d'actifs obligataires canadiens qui étaient gérés à l'externe.
- Au besoin, nous allons accroître notre équipe de spécialistes en placement, et ajouter de nouveaux employés aux personnes embauchées au cours des dernières années ayant de l'expertise en sociétés à capital fermé, en infrastructure, en biens immobiliers et en titres à revenu fixe.
- Nous examinerons les façons d'accroître les rendements et de gérer les risques en explorant les stratégies relatives aux produits dérivés.
- Nous maintenons notre engagement visant à atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime. Au moyen de la répartition de l'actif et de l'atténuation des risques appropriées, nous cherchons à obtenir un rendement supérieur au portefeuille de référence, en prenant en compte les changements économiques et démographiques. Nous continuerons à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le rendement sans accroître les risques.

Taux de rendement par rapport à l'indice de référence

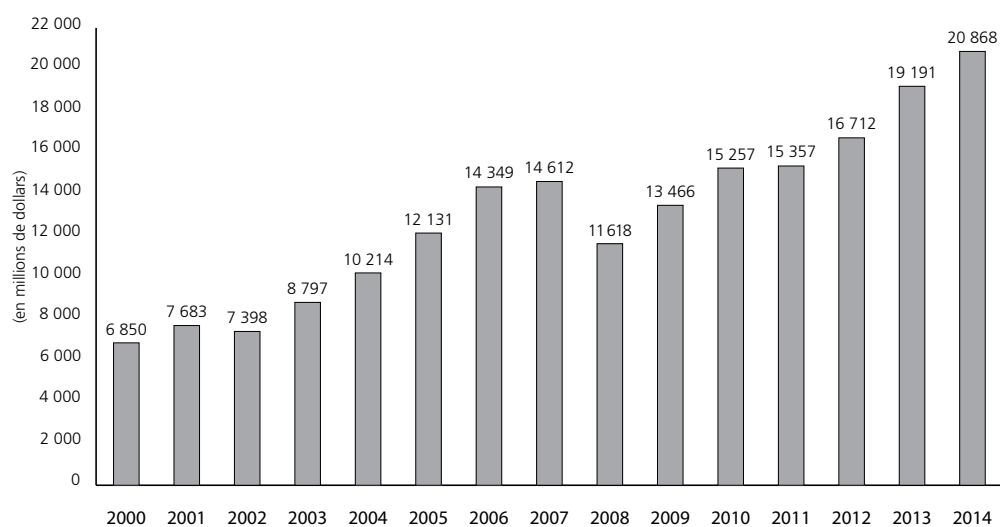


Taux de rendement

	Depuis la création du Régime	En 2014
Taux de rendement du Régime	6,6 %	10,9 %
Indice de référence du Régime	5,0 %	11,0 %
Indice de référence du groupe de pairs ¹	6,6 %	12,1 %
Taux de rendement du Régime visé à long terme	6,75 %	

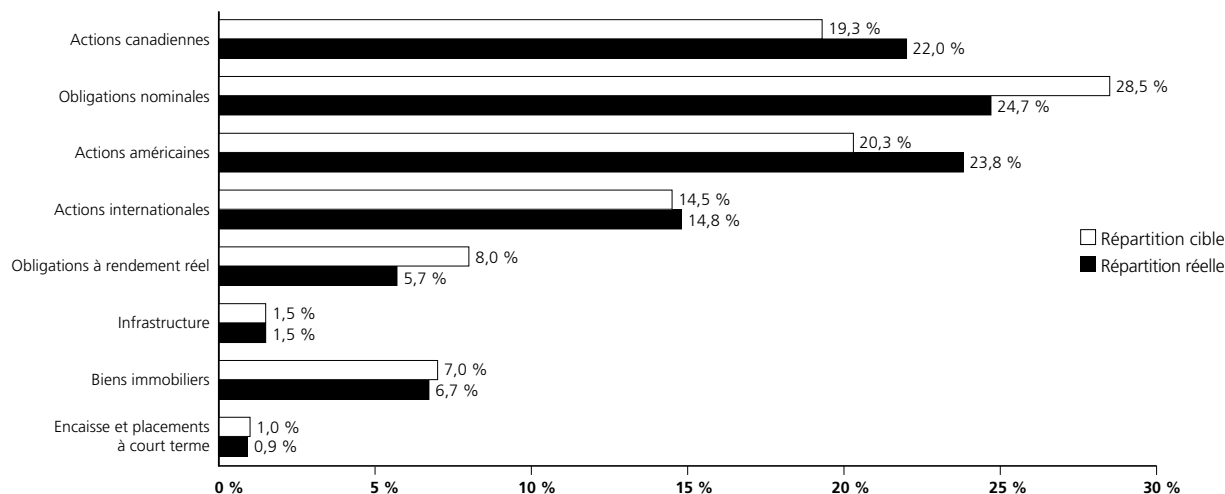
1. Données de RBC Services aux investisseurs fondées sur le rendement des grands régimes de retraite canadiens (plus de 1 milliard de dollars)

Actifs nets de placement



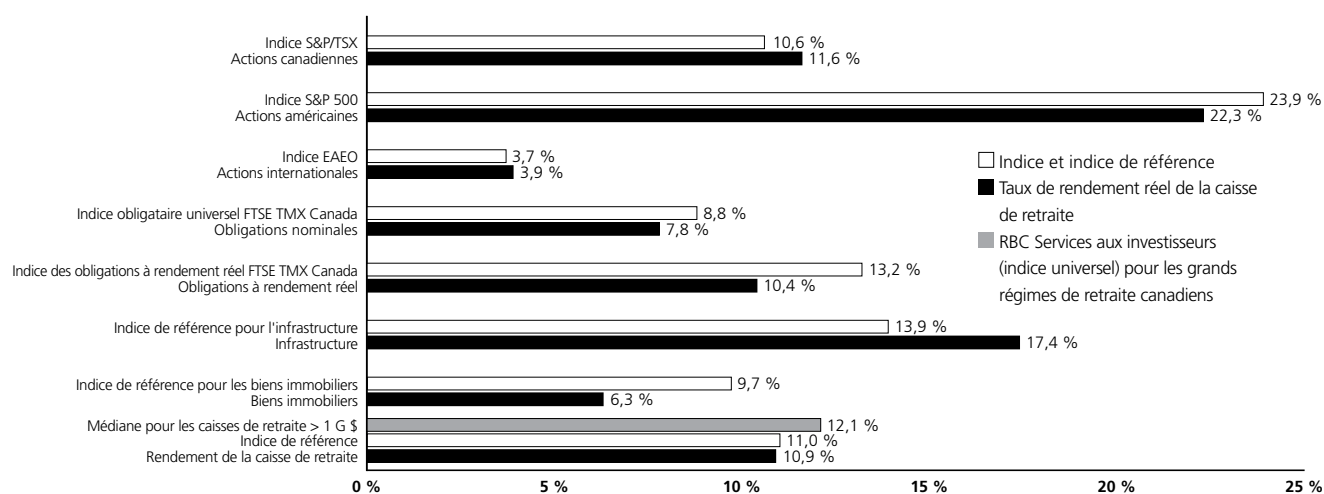
Les actifs nets de placement correspondent à la somme des placements et des créances relatives aux placements, moins les passifs liés aux placements. Le montant de 2013 a été ajusté pour ne montrer que les actifs du volet à PD.

Composition de l'actif



Les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les actions de sociétés à capital fermé sont réparties entre les actions canadiennes, américaines et internationales. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Taux de rendement par classe d'actif et pour l'ensemble du Régime



Les actions de sociétés à capital fermé sont incluses dans les actions canadiennes, les actions américaines et les actions internationales, s'il y a lieu. L'indice de référence pour les biens immobiliers regroupe l'indice des actions TSX, dans une proportion de 50 %, et l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %. L'indice de référence pour l'infrastructure regroupe l'indice des obligations à rendement réel FTSE TMX Canada, dans une proportion de 50 %, et celui de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI), dans une proportion de 50 %. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

Coûts de gestion des placements

Tels qu'ils ont été déterminés par l'étude comparative menée par CEM Benchmarking en 2013

	Par tranche de 100 \$ d'actifs moyens
Régime	0,32 \$
Groupe de pairs	0,45 \$

Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 7 millions de dollars à ceux de l'indice de référence.

Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime¹

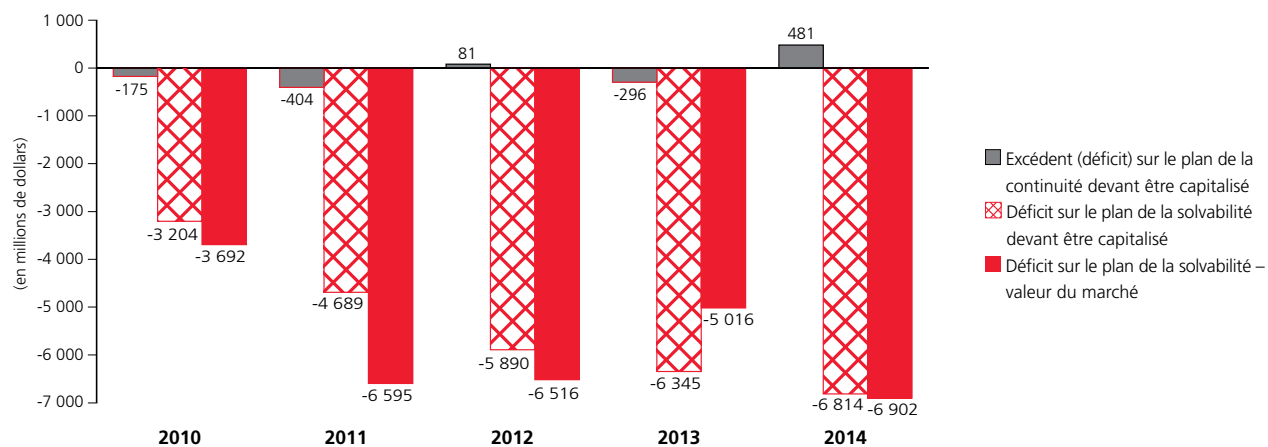
Au 31 décembre 2014 (en millions de dollars)

Banque Royale du Canada	253 \$	1,21 %
Banque Toronto-Dominion	241	1,15 %
Banque de Nouvelle-Écosse	145	0,69 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	142	0,68 %
Suncor Énergie Inc.	139	0,67 %
Apple Inc.	135	0,65 %
Financière Manuvie	125	0,60 %
Canadian Natural Resources Itée	122	0,58 %
Banque de Montréal	121	0,58 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	97	0,46 %
Magna International Inc.	89	0,43 %
Thomson Reuters Corp.	89	0,43 %
Enbridge Inc.	84	0,40 %
TransCanada Corp.	80	0,38 %
Telus Corp.	77	0,37 %
Valeant Pharmaceuticals International Inc.	72	0,34 %
Financière Sun Life inc.	68	0,33 %
JPMorgan Chase & Co.	67	0,32 %
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.	59	0,28 %
Cenovus Energy Inc.	59	0,28 %
Citigroup Inc.	58	0,28 %
BCE Inc.	53	0,25 %
	2 375 \$	11,36 %

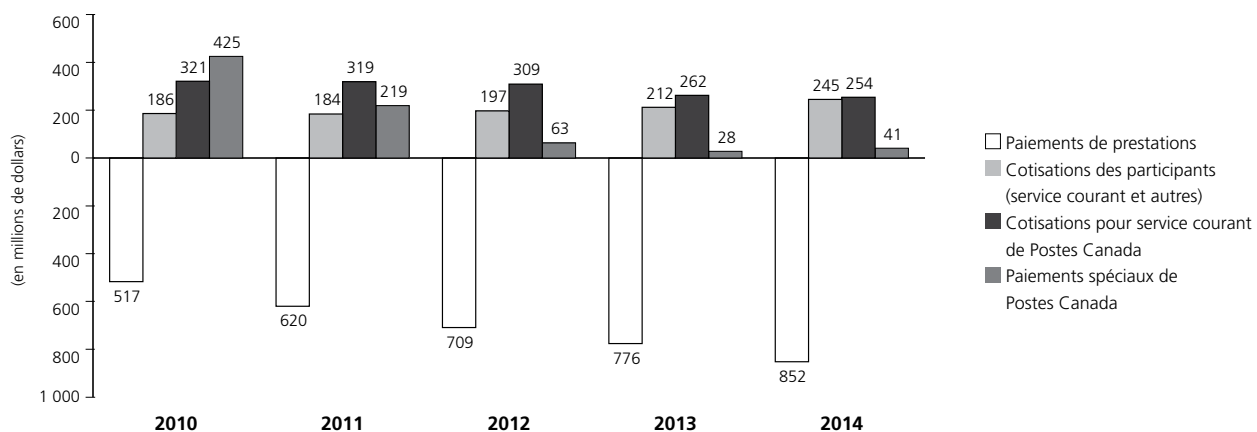
1. Pourcentage de l'ensemble de la caisse.

Points saillants de la situation financière

Situation de capitalisation du Régime



Cotisations et paiements de prestations



Les cotisations de Postes Canada représentent le montant payé après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit.

Résumé des états financiers

Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes a enregistré un rendement de 10,9 % en 2014. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 20 945 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations (y compris 13 millions de dollars dans le volet à CD), ce qui représente une augmentation de 1 675 millions de dollars par rapport aux 19 270 millions de dollars (y compris 8 millions de dollars dans le volet à CD) disponibles à la fin de 2013.

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 675 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 2 083 millions de dollars et des cotisations de 540 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 852 millions de dollars et les frais de 96 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élèvent à 2 083 millions de dollars en 2014, par rapport à 2 849 millions de dollars en 2013. Le taux de rendement de 10,9 % représente les solides résultats réalisés en 2014. Le Régime a enregistré un rendement légèrement inférieur à son indice de référence de 11,0 %.

En 2014, les cotisations au Régime s'élèvent à 540 millions de dollars, comparativement à 502 millions de dollars en 2013, ce qui représente une augmentation de 38 millions de dollars.

Les paiements de prestations de retraite pour 2014 s'élèvent à 852 millions de dollars, comparativement à 776 millions en 2013, ce qui représente une augmentation de 76 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 9 % du nombre de retraités par rapport à 2013.

Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élèvent à 18 632 millions de dollars (y compris 13 millions de dollars dans le volet à CD), comparativement à 18 039 millions de dollars (y compris 8 millions de dollars dans le volet à CD) en 2013, ce qui représente une augmentation de 593 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable aux intérêts accumulés sur les obligations au titre des prestations de retraite, en plus des nouvelles prestations de retraite constituées compensées par les prestations de retraite payées en 2014.

Excédent (déficit)

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2014 représente un excédent de 2 313 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). L'excédent sur le plan de la continuité au 31 décembre 2014 est estimé à 481 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 2 313 millions de dollars et l'excédent sur le plan de la continuité estimatif de 481 millions de dollars correspond à un **ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage)** de 1 832 millions de dollars. La méthode de lissage des actifs comptabilise les gains ou les pertes réalisés sur les placements sur une période de cinq ans afin de réduire au minimum les fluctuations causées par la volatilité du marché. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada depuis 2011.

Incidence estimée

(en millions de dollars)

Déficit sur le plan de la continuité à la fin de 2013	(296) \$
Gains sur les placements à la valeur lissée de l'actif ¹	661
Gains actuariels	64
Autres facteurs	52
Excédent estimatif sur le plan de la continuité à la fin de 2014	481 \$

1. Les gains sur les placements à la valeur du marché (avant le lissage) s'élèvent à 879 millions de dollars.

Les états financiers audités, ainsi que les notes afférentes, peuvent être consultés sur le site Web www.retraitescp.com ou sur demande.

Rétrospective financière sur cinq ans

Situation financière (en millions de dollars)	2014	2013	2012	2011	2010 ¹
Actif					
Placements	20 824 \$	19 145 \$	16 690 \$	15 283 \$	15 200 \$
Créances relatives aux placements	212	193	173	118	103
Cotisations et autres apports à recevoir	112	102	108	107	123
Total de l'actif	21 148	19 440	16 971	15 508	15 426
Passif					
Passif lié aux placements	155	139	151	44	46
Créditeurs et charges à payer	48	31	45	33	22
Total du passif	203	170	196	77	68
Actif net disponible pour le service des prestations	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 358 \$
Obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit)					
Obligations au titre des prestations de retraite	18 632 \$	18 039 \$	16 461 \$	16 570 \$	16 038 \$
Excédent (déficit)	2 313	1 231	314	(1 139)	(680)
Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent (déficit)	20 945 \$	19 270 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 358 \$
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations (en millions de dollars)					
	2014	2013	2012	2011	2010¹
Revenus de placements	2 083 \$	2 849 \$	1 556 \$	32 \$	1 444 \$
Cotisations – Répondant					
Service courant	254	262	309	319	321
Paiements spéciaux	41	28	63	219	425
Cotisations – Participants					
Service courant	240	207	190	177	177
Service passé et autres	5	5	7	7	9
Total des cotisations	540	502	569	722	932
Moins					
Prestations					
Prestations de retraite et de survivants	747	694	624	554	466
Valeur de transferts et autres	105	82	85	66	51
Total des prestations	852	776	709	620	517
Frais d'administration					
Frais d'administration du Régime	19	17	16	15	13
Frais de placement	77	63	56	46	41
Total des frais d'administration	96	80	72	61	54
Augmentation de l'actif net	1 675 \$	2 495 \$	1 344 \$	73 \$	1 805 \$
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite (en millions de dollars)					
	2014	2013	2012	2011	2010¹
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 035 \$	939 \$	954 \$	928 \$	890 \$
Prestations de retraite constituées	494	486	507	533	497
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	(70)	1 069	(704)	(397)	853
Changements aux dispositions du Régime	–	–	–	67	–
Pertes actuarielles nettes (gains)	(14)	(140)	(157)	21	(52)
Prestations payées	(852)	(776)	(709)	(620)	(517)
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	593 \$	1 578 \$	(109) \$	532 \$	1 671 \$

1. En préparant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du Manuel de CPA Canada et aux Normes internationales d'information financière (IFRS), le Régime a ajusté les montants enregistrés en 2010 conformément au chapitre 4100 du Manuel de CPA Canada.

Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation – Volet à prestations déterminées

Postes Canada doit déposer chaque année des évaluations actuarielles du Régime auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'organisme fédéral de réglementation des régimes de retraite. Une évaluation actuarielle est un bilan de santé du Régime qui a pour but de déterminer la situation de capitalisation du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise.

Évaluation actuarielle au 31 décembre 2013

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2013, que nous avons déposée en juin 2014 auprès du BSIF, indique un déficit sur le plan de la continuité de 296 millions de dollars, pour un ratio de capitalisation de 98,4 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité enregistrés au cours des trois dernières années se chiffre à 6 345 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 73,9 %.

Selon la valeur du marché, le déficit se chiffre à 5 016 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 79,3 %.

Évaluation actuarielle estimative au 31 décembre 2014

L'estimation de la situation financière du Régime au 31 décembre 2014 affiche un excédent sur le plan de la continuité d'environ 481 millions de dollars, pour un ratio de capitalisation de 102,6 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans, est estimé à 6 814 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 75,5 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime est estimé à 6 902 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 75,2 %.

En 2014, la situation de la capitalisation sur le plan de la continuité s'est améliorée en raison de rendements solides des placements en 2014 et au cours des années précédentes.

Bien que le ratio de solvabilité moyen sur trois ans utilisé pour l'évaluation se soit légèrement amélioré en 2014, passant de 73,9 % à 75,5 %, le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé a augmenté davantage, passant de 6 345 millions de dollars à un montant estimatif de 6 814 millions de dollars, puisque les obligations au titre des prestations de retraite augmentent.

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime a augmenté, passant de 5 016 millions de dollars à la fin de 2013 à un montant estimatif de 6 902 millions de dollars à la fin de 2014. Les rendements solides des placements en 2014, tous comptabilisés au cours de l'exercice selon la valeur du marché, sont contrés par l'incidence d'un taux d'actualisation plus faible. Le taux d'actualisation réel annuel (net de l'inflation) utilisé pour évaluer les passifs au titre des prestations devant être versées à partir de la caisse de retraite est passé de 1,8 % au 31 décembre 2013 à 1,1 % au 31 décembre 2014.

Estimation de la situation de capitalisation au 31 décembre 2014

Déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé
6,8 milliards de dollars – capitalisation à 75,5 %

Déficit sur le plan de la solvabilité – valeur du marché
6,9 milliards de dollars – capitalisation à 75,2 %

Excédent sur le plan de la continuité
481 millions de dollars – capitalisation à 102,6 %

Évolution de la situation de solvabilité

Incidence estimée

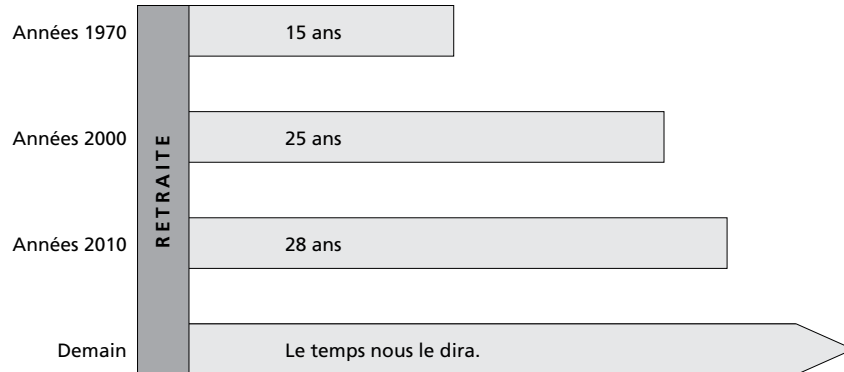
(en millions de dollars)

Déficit de solvabilité à la fin de 2013	(5 016) \$
Gains sur les placements	1 270
Diminution du taux d'actualisation	(3 007)
Autres facteurs	(149)
Déficit de solvabilité estimatif à la fin de 2014	(6 902) \$

Facteurs ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations de retraite

La longévité accrue des participants et le fait qu'ils reçoivent des prestations de retraite plus longtemps exigent que des montants plus élevés soient mis de côté pour capitaliser la caisse de retraite. En règle générale, chaque année supplémentaire de l'espérance de vie ajoute **3,5 %** aux obligations au titre des prestations de retraite.

Estimation du nombre d'années à la retraite



D'après la moyenne d'âge au moment du départ à la retraite et de l'espérance de vie des employés du secteur public au Canada.

Lorsque les taux d'intérêt sont faibles, encore plus d'argent doit être mis de côté.

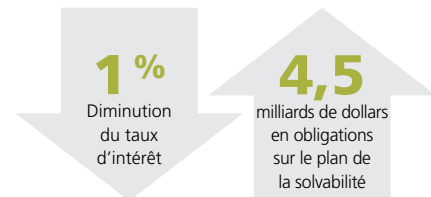
Taux d'intérêt à long terme



Source : Banque du Canada – Taux d'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada

Par exemple, vous auriez besoin en moyenne de 1,2 million de dollars si vous preniez votre retraite à 60 ans pour recevoir des prestations de retraite annuelles de 50 000 \$ semblables à celles offertes par notre Régime à un taux d'intérêt de 4 %. Ce montant augmente de plus de 15 % et atteint 1,4 million de dollars, lorsque les taux d'intérêt chutent à 3 %.

Multipliez ce montant par le nombre de participants à notre Régime, et vous pouvez voir qu'un léger changement aux taux d'actualisation a une incidence considérable sur les obligations au titre des prestations de retraite globales. Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite sur le plan de la solvabilité. De même, une augmentation des taux d'intérêt se traduirait par une diminution des obligations au titre des prestations de retraite.



Cotisations

Cotisations (en millions de dollars)	2014	2015 ¹
Participants	244	239
Cotisations régulières de Postes Canada	251	244
Paiements spéciaux de Postes Canada ²	41	42
Total des cotisations	536	525

Partage du coût des prestations pour service courant ³ (cotisations régulières)	2014	2015 ¹
Participants	48 %	49 %
Postes Canada	52 %	51 %

1. Estimation

2. Après avoir pris en compte l'allègement de la capitalisation du déficit

3. Exclut les cotisations pour les congés non payés et le service accompagné d'option

Les paiements spéciaux versés par Postes Canada en 2014 et ceux dont on estime le versement en 2015 sont des paiements complémentaires (déficit de transfert). Les paiements complémentaires sont requis pour payer la totalité de la **valeur de transfert** lorsqu'un participant quitte le Régime, puisque le ratio de solvabilité est inférieur à 100 %, et comprennent les paiements complémentaires supplémentaires requis par le BSIF depuis 2014 étant donné l'allègement de la capitalisation du déficit.

Allègement de la capitalisation du déficit

Au cours des dernières années, la faiblesse des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de la solvabilité a fait augmenter de beaucoup les obligations et les déficits du Régime au titre de la solvabilité.

En 2011, le gouvernement du Canada a apporté des changements à la législation régissant les régimes de retraite afin d'offrir aux régimes à prestations déterminées assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP), y compris ceux des sociétés d'État, un allègement des paiements spéciaux de solvabilité si certaines conditions étaient respectées. Le montant total de l'allègement disponible en vertu de ces mesures d'allègement de solvabilité se limite à 15 % des actifs du régime. Postes Canada a bénéficié de ces mesures d'allègement de solvabilité de 2011 à 2013. Au 31 décembre 2013, le montant total de l'allègement utilisé par Postes Canada en vertu de ces mesures était de 2,4 milliards de dollars.

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Le règlement accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017). Pour Postes Canada, ce règlement remplace les mesures d'allègement de solvabilité en vertu de la LNPP. Il s'agit d'une période d'allègement temporaire qui reconnaît les défis opérationnels auxquels Postes Canada doit faire face. On s'attend à ce que les paiements spéciaux reprennent en 2018, à la fin de la période d'allègement.

Allègement (en millions de dollars)	2011	2012	2013	2014
Allègement de solvabilité en vertu de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i>	433	898	1 179	–
Allègement en vertu du <i>Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes</i>	–	–	–	1 269

L'allègement de la capitalisation du déficit présente d'autres risques potentiels pour le Régime et ses participants. La valeur des actifs du Régime est inférieure à celle à laquelle on pourrait s'attendre si Postes Canada avait les liquidités nécessaires pour effectuer les paiements spéciaux. Il y a donc un risque d'érosion en ce qui concerne les évaluations sur le plan de la solvabilité et sur le plan de la continuité au cours de la période d'allègement. L'incidence sera fonction de facteurs tels que les rendements des placements et les taux d'intérêt. Le Régime peut à l'heure actuelle verser toutes les prestations aux participants à mesure qu'elles deviennent payables, et cela ne devrait pas changer au cours de la période d'allègement. Cependant, Postes Canada doit trouver des solutions à long terme pour faire en sorte que le Régime demeure viable et abordable pour les participants et pour la Société.

Postes Canada et les participants au Régime continuent à verser les cotisations régulières (pour service courant) pendant la période d'allègement. En 2015, les cotisations de l'employeur pour service courant sont estimées à 244 millions de dollars. L'allègement ne s'applique qu'aux paiements spéciaux pour la capitalisation du déficit. Postes Canada, à titre de répondante du Régime, est responsable de combler tout déficit du Régime et de s'assurer que le Régime est viable.

Pendant la période d'allègement temporaire, Postes Canada, à titre d'administratrice du Régime, continuera de déposer des évaluations actuarielles annuelles auprès des organismes de réglementation pour surveiller l'état du Régime. Cet état est communiqué à tous les participants au Régime au moins une fois par année.

Sans l'allègement de la capitalisation du déficit, les paiements spéciaux de Postes Canada nécessaires pour capitaliser le déficit se seraient élevés à 1 310 millions de dollars en 2014 (dont 41 millions de dollars versés en paiements complémentaires). Cela aurait porté le montant total des cotisations de Postes Canada à 1 561 millions de dollars en 2014, soit 57 % des salaires donnant droit à pension.

Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

Le BSIF exige qu'une évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que les régimes n'affichent un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitent, décider de les déposer à un intervalle moindre. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. Postes Canada déposera l'évaluation actuarielle de la capitalisation du Régime pour 2014 d'ici juin 2015.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Estimation		Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées ¹								
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2007	2006	2005	2004	2003
Sur le plan de la continuité (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	20 932 \$	19 262 \$	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$	10 307 \$	8 918 \$
Ajustement de lissage des actifs	(1 832)	(1 527)	(352)	716	488	1 357	(266)	(1 340)	(715)	(103)	325
Valeur lissée de l'actif	19 100	17 735	16 423	16 147	15 864	14 933	14 400	13 090	11 496	10 204	9 243
Objectif de capitalisation	18 619	18 031	16 342	16 551	16 039	14 365	13 143	12 097	11 145	10 108	9 359
Excédent (déficit)	481 \$	(296) \$	81 \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$	993 \$	351 \$	96 \$	(116) \$
Ratio de capitalisation	102,6 %	98,4 %	100,5 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %	100,9 %	98,8 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité											
Taux d'actualisation	5,8 %	5,8 %	5,8 %	5,8 %	5,8 %	6,2 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Taux de rendement réel (net de l'inflation)	3,55 %	3,55 %	3,55 %	3,3 %	3,3 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Sur le plan de la solvabilité (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif (net des frais de résiliation)	20 920 \$	19 250 \$	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$	10 305 \$	8 916 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	27 822	24 266	23 279	22 014	19 056	16 777	14 215	14 145	13 410	11 338	9 425
Sur le plan de la solvabilité –											
Valeur du marché											
Excédent (déficit)	(6 902) \$	(5 016) \$	(6 516) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 033) \$	(509) \$
Ratio de solvabilité	75,2 %	79,3 %	72,0 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,9 %	94,6 %
Sur le plan de la solvabilité –											
Capitalisation requise											
Excédent (déficit)	(6 814) \$	(6 345) \$	(5 890) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 136) \$	(184) \$
Ratio de solvabilité	75,5 %	73,9 %	74,7 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,0 %	98,0 %
Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les											
10 premières années ²	1,30 %	1,70 %	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %	2,25 %	2,00 %	2,50 %	3,25 %
Taux après 10 ans ²	1,60 %	2,30 %	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %	2,25 %	2,25 %	3,25 %	3,25 %
Pour les rentes viagères	1,10 %	1,80 %	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %	2,90 %

1. Le BSIF n'a pas exigé d'évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2008.
2. 15 ans avant 2005

Questions et réponses sur l'évaluation actuarielle – Volet à PD

Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un actuaire indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les actifs du régime aux obligations au titre des prestations de retraite pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'actuaire avance des hypothèses au sujet de l'avenir, telles que l'inflation prévue, les taux de rendement sur les actifs investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et plusieurs autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose qu'un régime de retraite continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le régime possède assez d'actifs pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau des cotisations versées par les participants au régime et par le répondant du régime est suffisant pour couvrir le **coût des prestations pour service courant**.

Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose qu'un régime de retraite cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test permet aux autorités réglementaires des régimes de retraite de vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation. L'évaluation sur le plan de la solvabilité est effectuée en fonction de la valeur du marché. Elle évalue la valeur de l'actif du régime à la date de l'évaluation et est utilisée dans le cas d'une liquidation du régime. Elle est également effectuée en fonction de la capitalisation, en se servant d'une méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans. Cette méthode atténue les effets de la volatilité du marché à court terme et est utilisée aux fins de capitalisation.

Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations sur le plan de la solvabilité), le répondant du régime est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, en fonction du déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le répondant peut demander l'autorisation de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité, si de telles mesures sont disponibles.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des actifs du régime par rapport aux obligations au titre des prestations sur le plan de la continuité), le répondant est tenu de verser des paiements spéciaux au régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans.

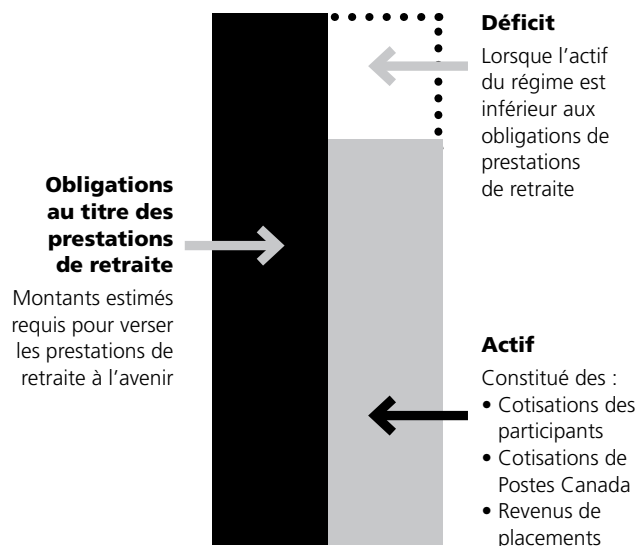
Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du coût des prestations pour service courant qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également effectuer des paiements spéciaux afin de réduire ces déficits, de la manière décrite ci-dessus, à moins qu'on n'ait recours à des mesures d'allègement de solvabilité.

En quoi consistent les mesures d'allègement de solvabilité?

Depuis 2011, tous les régimes de retraite à prestations déterminées assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peuvent bénéficier de mesures d'allègement de solvabilité, y compris ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada, s'ils ont obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports. Ces mesures aident les répondants de régimes à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'impact de la conjoncture économique à court terme. Le montant maximal de l'allègement ne peut pas dépasser 15 % de la valeur du marché des actifs du régime établie à la fin de son exercice le plus récent. Les mesures d'allègement n'atténuent ou n'annulent pas l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime, et la Société demeure responsable de la capitalisation de tout déficit.

Le gouvernement du Canada a mis en place un nouveau règlement. Qu'est-ce que cela signifie pour Postes Canada?

En février 2014, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*. Il accorde un allègement dispensant Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements spéciaux au Régime pendant quatre ans (de 2014 à 2017).



Glossaire

Actif(s) : Articles ayant une valeur monétaire, notamment de l'argent comptant, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Actifs non traditionnels : Portefeuille d'actifs considérés non traditionnels, par exemple les infrastructures et les biens immobiliers. Les autres types d'actifs sont moins liquides que les placements traditionnels et conviennent mieux aux horizons de placement à plus long terme. Ils offrent également une protection contre l'inflation pour les régimes de retraite indexés.

Actions : Actions ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéfices. Les actions de sociétés à capital fermé sont des actions qui ne sont pas cotées en bourse.

Actuaire : Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) : Différence entre le rendement réel et l'hypothèse actuarielle pour le rendement des actifs du régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans. Méthode d'évaluation couramment utilisée par les régimes de retraite pour les évaluations sur le plan de la continuité, le lissage équilibre les hauts (gains) et les bas (pertes) du rendement des placements. Cette méthode permet de stabiliser les résultats et d'éviter d'importants changements aux cotisations (à la hausse ou à la baisse) d'une année à l'autre, tant pour les employés que pour l'employeur. Le lissage est un concept semblable aux plans à versements égaux pour les factures des services publics.

Capitalisation boursière : Évaluation d'une société établie sur la base de ses actions en circulation.

Coût des prestations pour service courant : Obligation au titre des prestations de retraite additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année décomptée pour les employés qui cotisent au régime.

Fonds axés sur une date d'échéance : Fonds dont la composition de l'actif est choisie en ayant un délai précis à l'esprit, tel que la date de départ à la retraite. Ce type de fonds passe automatiquement à une composition de l'actif plus simple à mesure que l'échéance du fonds approche.

Hypothèses actuarielles : Facteurs utilisés par un actuaire pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'inflation, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

Indice de référence : Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme indice de référence pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'actifs.

Inflation : L'inflation se produit lorsque le pouvoir d'achat diminue en raison de la hausse de prix des produits et services.

Lissage : Se reporter à la définition du terme « Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (ou lissage) ».

Obligations : Titres de créance émis par une société ou un gouvernement, par lesquels cette société ou ce gouvernement promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en obligations s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

Obligation(s) au titre des prestations de retraite : Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir des hypothèses actuarielles.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur marchande de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays au cours d'une année donnée. Il s'agit du résultat total de l'investissement des consommateurs et des dépenses gouvernementales, additionné du montant de la valeur des exportations moins la valeur des importations.

Rendement(s) : Intérêt (rajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des obligations ou des actions.

Taux d'actualisation : Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime.

Taux de rendement : Profit ou perte provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été rajusté en fonction de l'inflation. Le rendement net est celui qui a été rajusté en fonction des dépenses.

Valeur de transfert : Valeur estimée des prestations de retraite futures exprimée en dollars courants. C'est un calcul basé sur des hypothèses actuarielles et les taux d'intérêt du marché qui pourraient fluctuer avec le temps.

Pour voir les états financiers audités ou pour en apprendre davantage à propos du Régime, visitez le site www.retraitescp.com.

Avez-vous des suggestions pour le présent rapport ou d'autres publications portant sur la pension? Envoyez-nous un courriel à l'adresse pension.services@postescanada.ca.

Renseignements

Service des pensions de Postes Canada

Questions concernant le Régime



1 877 480-9220
1 866 370-2725 (ATS)
613 683-5909 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



www.retraitescp.com



CENTRE DU RÉGIME DE RETRAITE
CP 2073
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

RBC Services aux investisseurs

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



De 8 h à 20 h (heure de l'Est)
Du lundi au vendredi



SERVICE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS
5E ÉTAGE AILE EST
1 PLACE VILLE MARIE
MONTRÉAL QC H3B 1Z3